

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2651>

# **EN BREF NÂ°495 : Personnels de recherche : Pour la défense de la recherche publique et de ses personnels**

- PUBLICATIONS - En Bref - Archives EN BREF - En Bref 2019 -  
Date de mise en ligne : jeudi 7 mars 2019

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

## Personnels de recherche : Pour la défense de la recherche publique et de ses personnels manifestons le 12 mars avec les étudiants et les personnels des universités

Les attaques contre la recherche publique et l'enseignement supérieur sont d'une ampleur jamais vue dans le passé. Le 11 mars, la Ministre, Mme Vidal, va présenter au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et la Recherche) trois textes que la CGT combat :

- l'augmentation des frais d'inscription à l'Université des ressortissants non communautaires,
- la remise en cause de la formation des enseignants,
- le projet de loi de programmation de la recherche.

Le 12 mars toutes les organisations syndicales, étudiantes et des parents d'élèves appellent à une mobilisation nationale contre l'augmentation des frais d'inscription à l'Université. Elles déposeront au Ministère les 310 000 signatures de la pétition contre cette mesure et feront état des multiples prises de position dans les conseils des universités et des EPST. Pour la CGT, les personnels de la recherche ont tout intérêt à rejoindre ce mouvement pour faire entendre leurs revendications.

Selon le gouvernement, dans la recherche tout va bien ! La preuve : les moyens alloués à l'ANR devraient augmenter, on devrait recruter un petit peu plus de thésards dans les EPST, et le chercheur entrepreneur serait la norme. Une loi de programmation sera élaborée à partir de la réflexion de trois groupes de travail. Elle n'est pas belle la vie ! Il faut vraiment faire partie des mécontents perpétuels pour ne pas partager la satisfaction de la Ministre !

Madame Vidal se moque du monde ! Jamais la situation n'a été aussi difficile dans la recherche, du fait de la diminution continue des emplois de titulaires et du manque de financements récurrents indispensables pour le fonctionnement des laboratoires. La quête perpétuelle de contrats crée une tension permanente à l'origine du mal-être des personnels de recherche.

Mme Vidal voudrait mettre en place un système de sites autour d'universités dites de recherche regroupant les actuelles universités, les écoles d'ingénieurs et les laboratoires des organismes nationaux de recherche. D'ici deux ans ces universités de recherche pourraient demander le statut de grand établissement et déroger au code de l'éducation et de la recherche. Ce qui hypothèquerait largement l'avenir des organismes nationaux de recherche comme celui du statut des personnels qui y sont employés. Ainsi, le gouvernement a déjà programmé la disparition de deux EPST : l'IFSTTAR, Institut National qui serait absorbé par une université locale (!), la future université Gustave Eiffel, et l'IRSTEA qui est promis à fusion-absorption avec l'INRA dans un contexte de restriction budgétaire et de recherche d'économie de moyens.

L'enseignement supérieur et la recherche deviendrait ainsi un système totalement dérégulé où chaque établissement aurait son statut avec ses propres règles de gestion du personnel, ses droits d'inscription et bien sûr sa propre politique de recherche. Ce serait la fin du système de recherche basé sur la complémentarité des ESPT et des Universités.

Ce système est totalement cohérent avec la loi dite de transformation de la Fonction publique qui sera bientôt présentée au parlement, et prévoit que 120 000 emplois de fonctionnaires doivent disparaître d'ici 2022. A leur place, seraient « recrutés » des contractuels pour le temps d'une opération ou d'un projet (CDI dit de mission, c'est à dire en fait des CDD) et, au mieux, des CDI classiques. La durée des CDI dits de mission, serait à l'appréciation de

la hiérarchie. Peine aggravante pour notre secteur, le projet de loi ne retient que les CDI dit de mission pour les fonctions de recherche ! La recherche serait ainsi condamnée à la précarité de ses personnels à vie.

Quelle place sera réservée aux emplois pérennes de titulaires dans la recherche ?

Dans ces conditions, pourquoi s'intéresser à la rémunération des personnels et à la revalorisation de leur carrière ?

Face à la protestation, Madame la Ministre a commencé à reculer sur la hausse des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires, en l'annulant pour les thésards étrangers. Mais, en maintenant cette hausse pour les inscriptions en Licence et le Master, on asséchera à terme le vivier des futurs chercheurs étrangers qui contribuent au rayonnement international de la recherche française. Plus largement, comment prétendre que cette mesure contre les étudiants étrangers ne préfigure pas une augmentation des frais d'inscription pour tous les étudiants ?

Les laboratoires et les services n'en peuvent plus de la précarité des emplois et des financements.

La recherche publique a besoin d'emplois statutaires  
d'ingénieurs, de techniciens, de chercheurs

La recherche publique a besoin d'emplois rémunérés  
à hauteur de leur qualification

**Nous appelons les personnels de la recherche à se joindre  
à la manifestation nationale le 12 mars à 14H à Paris qui partira de la place de la Sorbonne pour rejoindre le  
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**

Villejuif, le 07 mars 2019



**EN BREF NÂ°495 du 7 mars 2019**